

Achevé de rédiger le 26/12/2014

SÉLECTION PROTECTION 85

FR0011245240

Offre destinée à tous les clients souhaitant diversifier leurs investissements tout en bénéficiant d'une protection partielle⁽¹⁾ de leur capital.

Éligible au Compte-Titres Ordinaire et au contrat d'assurance vie et de capitalisation.

Le produit présente un risque de perte en capital.

⁽¹⁾ 85 % de la plus haute valeur liquidative publiée depuis la création du Fonds le 15 juin 2012. Hors frais d'entrée dans le CTO. Hors frais sur versement et de gestion sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

INTRODUCTION

- ♦ **Sélection Protection 85** est un Fonds ouvert⁽¹⁾ proposant une gestion active dite d'assurance de portefeuille⁽²⁾. Cette technique repose donc sur une allocation d'actifs entre 2 poches :
 - Une poche « Actifs Dynamiques » investie principalement en Fonds, notamment en Fonds actions ou obligataires des zones euro, européennes et/ou internationales et/ou en Fonds diversifiés. Ces Fonds peuvent être de droits Français ou étrangers, conformes ou non conformes, appartenant à toutes les zones géographiques y compris les pays émergents. La gestion de la poche « Actifs Dynamiques » se fera selon un processus d'architecture ouverte de sélection de Fonds.
 - Une poche « Actifs Prudents », constituée en priorité de Fonds monétaires et, occasionnellement, en cas de situation exceptionnelle du marché d'instruments monétaires en direct et/ou de prises en pension.
- ♦ **Ce Fonds** permet de diversifier ses investissements, de profiter du potentiel des marchés financiers au travers de l'ensemble des classes d'actifs, de bénéficier d'une protection partielle du capital.
- ♦ **L'objectif de gestion du Fonds est :**
 - d'une part, de permettre à l'investisseur de bénéficier d'une protection permanente du capital, hors frais d'entrée⁽³⁾, égale à 85 % de la plus haute valeur liquidative du Fonds depuis sa création ;
 - et d'autre part, de permettre à l'investisseur de participer, partiellement, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, à la performance de la poche « Actifs Dynamiques ».

(1) Accès quotidien à la souscription comme au rachat. – (2) On parle de gestion CPPI – Constant Proportion Portfolio Insurance. – (3) Hors frais d'entrée sur le CTO. Hors frais sur versement et de gestion sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Fonds ouvert⁽¹⁾ de classification « diversifié »⁽²⁾ qui propose une méthode dite « d'assurance de portefeuille »⁽³⁾.

Une protection⁽⁴⁾ du capital à hauteur de 85 % de la plus haute VL depuis la création du Fonds⁽⁵⁾
Soit une protection partielle des performances en cas de hausse des marchés

+

Une gestion souple adaptée aux évolutions des marchés

Grâce à un processus de gestion dit d'assurance de portefeuille⁽³⁾⁽⁴⁾

Grâce à la gestion quotidienne active de 2 poches d'actifs : dynamique et prudente
+ une sélection de Fonds externes

⁽¹⁾ Accès quotidien à la souscription comme au rachat. – ⁽²⁾ Les Fonds diversifiés sont investis sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaires), différents secteurs et différentes zones géographiques. ⁽³⁾ On parle de gestion CPPI – Constant Proportion Portfolio Insurance. – ⁽⁴⁾ Protection accordée par Natixis en sa qualité de garant. – ⁽⁵⁾ Hors frais d'entrée sur le CTO. Hors frais sur versement et de gestion sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Sélection Protection 85 est un Fonds Commun de Placement qui présente un risque de perte en capital de 15 % maximum et qui permet de profiter partiellement de l'évolution des marchés.

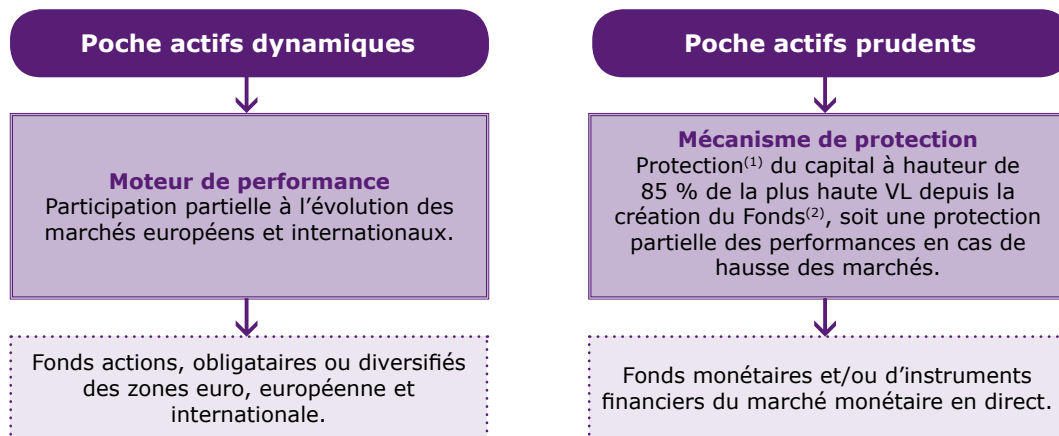
Document exclusivement destiné au réseau Caisse d'Épargne - Ne pas remettre au client.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT – Direction Développement Réseaux

1 GESTION ACTIVE QUOTIDIENNE DE 2 POCHES D'INVESTISSEMENT

- La poche « Actifs Dynamiques » investit principalement en Fonds, notamment en Fonds actions ou obligataires des zones euro, européennes et/ou internationales et/ou en Fonds diversifiés. Ces Fonds peuvent être de droits français ou étrangers, conformes ou non conformes, appartenant à toutes les zones géographiques y compris les pays émergents. La gestion de la poche « Actifs Dynamiques » se fera selon un process d'architecture ouverte de sélection de Fonds.
- La poche « Actifs Prudents » (actifs monétaires), constituée en priorité de Fonds monétaires et occasionnellement, en cas de situation exceptionnelle du marché, d'instruments monétaires en direct et/ou de prises en pension.

→ Allocation entre les 2 composantes du portefeuille selon la situation de marché



⁽¹⁾ Protection accordée par Natixis en sa qualité de garant. – ⁽²⁾ Hors frais d'entrée sur le CTO. Hors frais sur versement et de gestion sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

→ Un encadrement quotidien de la volatilité de la sélection des Fonds au sein de la poche dynamique

Afin d'encadrer le risque de cette sélection, les équipes de gestion auront recours à une stratégie de contrôle de la volatilité⁽¹⁾ visant à piloter quotidiennement les investissements dans la sélection en fonction de cet indicateur objectif de marché.

En fixant un niveau de volatilité⁽¹⁾ cible de 10 %, l'exposition à la sélection sera modulée chaque jour afin que cette dernière évolue avec une volatilité proche de ce niveau cible.

Ce processus d'allocation systématique permet ainsi de contrôler le risque pris par le Fonds sur la sélection :

- en période de forte volatilité, ce qui correspond historiquement à une phase de baisse des marchés, le fonds adoptera une approche défensive en réduisant son exposition à la sélection pour rester dans l'enveloppe de volatilité fixée ;
- en période de faible volatilité, ce qui correspond historiquement à une phase de hausse des marchés, le Fonds s'indexera davantage à la sélection.

L'objectif est de participer aux hausses de la sélection tout en assurant une meilleure résistance aux baisses.

Processus de gestion en vigueur à la date de création du Fonds.

⁽¹⁾ La volatilité d'un actif mesure l'importance des fluctuations de son cours et donc son risque.

2 UN MÉCANISME DE PROTECTION

→ Garantir 85% de la plus haute valeur liquidative atteinte par le fonds depuis sa création le 15 juin 2012⁽¹⁾ et quelle que soit la date de souscription ou de rachat des parts du Fonds par le client.



- Le niveau de VL protégée⁽¹⁾ (85 % de la plus haute VL atteinte par le Fonds depuis sa création le 15 juin 2012⁽²⁾) ne peut pas baisser pendant la vie du produit. Il est le même pour tous les porteurs.
- Lors de l'investissement, la valeur liquidative quotidienne ne pourra pas être inférieure au niveau de la VL protégée⁽¹⁾.
- Si la valeur liquidative du Fonds augmente et est supérieure à toutes les VL précédentes, le niveau de protection est réajusté sur cette plus haute VL, tant pour les clients ayant déjà investi que pour les nouveaux clients, et cela quelles que soient les futures conditions de marché.

⁽¹⁾ La valeur liquidative protégée est la valeur liquidative la plus élevée publiée depuis le 15 juin 2012. Cette protection n'équivaut pas à une garantie à 100 % du capital investi. – ⁽²⁾ Hors frais d'entrée sur le CTO. Hors frais sur versement et de gestion sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Document exclusivement destiné au réseau Caisse d'Épargne - Ne pas remettre au client.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT – Direction Développement Réseaux

3 L'ACCÈS À UNE SÉLECTION DE FONDS MAJORITAIREMENT EXTERNES VIA NOTRE EXPERT VEGA INVESTMENT MANAGERS

- La composition du Fonds est déterminée par Natixis Asset Management.
- Natixis Asset Management s'appuiera sur les conseils de VEGA Investment Managers, expert en multigestion, qui suivra un processus de sélection des fonds internes et externes dans le cadre de l'allocation de la poche « Actifs Dynamiques ».
- L'allocation du panier de Fonds sera revue mensuellement.

ARGUMENTS COMMERCIAUX

→ Pourquoi proposer Sélection Protection 85 aujourd'hui ?

La gestion de Sélection Protection 85 est adaptée au contexte actuel de marchés incertains.

- Par sa protection permanente du capital à hauteur de 85 % de la plus haute valeur liquidative atteinte depuis la création du fonds le 15 juin 2012⁽¹⁾ qui limite le risque de perte en capital par rapport à un investissement direct.
- Par sa gestion de l'exposition aux actifs dynamiques qui permet en période de marchés haussiers de participer partiellement à cette évolution favorable des marchés européens et internationaux.
- Par sa gestion de l'exposition aux actifs prudents qui permet en période de marchés baissiers de réduire (voire annuler en situation de marché extrême) l'exposition aux marchés actions européens et internationaux, à travers les Fonds sélectionnés.

(1) Hors frais d'entrée sur le CTO. Hors frais sur versement et de gestion sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

→ Les points clés de Sélection Protection 85

- Une protection⁽¹⁾ du capital à hauteur de 85 % de la plus haute VL depuis la création du Fonds⁽²⁾, soit une protection partielle des performances en cas de hausse des marchés.
- Participation partielle à l'évolution des marchés européens et internationaux (marchés actions, obligataires et monétaires).
- Gestion active quotidienne de l'allocation entre poche d'Actifs Dynamiques et poche d'Actifs Prudents, adaptée à tout contexte de marché.
- Diversification des placements sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, monétaire) et différentes zones géographiques (zone euro, Europe et international, dont pays émergents).
- L'accès à une sélection de Fonds internes et externes via notre expert VEGA Investment Managers.
- Accès quotidien à la souscription comme au rachat. Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées avant 12h30 le jour de banque ouvré précédant le jour d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

(1) Protection accordée par Natixis en sa qualité de garant. – (2) Hors frais d'entrée sur le CTO. Hors frais sur versement et de gestion sur les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE

Sélection Protection 85 n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est principalement soumis aux risques suivants : risque actions, risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'inflation, risque de change, risque de gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de monétarisation, risque de contrepartie.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Natixis Asset Management sur simple demande ou sur le site internet www.nam.natixis.com

Indicateur de risque et de rendement⁽¹⁾

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque est de niveau 4 en raison de sa volatilité qui devrait se situer entre 5 % et 10 % et de son exposition aux marchés actions et taux.

(1) L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculé à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement cet indicateur peut évoluer.

Document exclusivement destiné au réseau Caisse d'Épargne - Ne pas remettre au client.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT – Direction Développement Réseaux

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Dénomination	Sélection Protection 85
Code ISIN	FR0011245240
OPCVM / FIA	OPCVM
Société de gestion / Garant	Natixis Asset Management / Natixis
Valeur liquidative initiale	1 000 euros le 15 juin 2012
Frais d'entrée ⁽¹⁾ maximum	2,50 % acquis au réseau distributeur. Ces frais ne s'appliquent pas aux souscriptions dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, qui a lui-même ses propres frais.
Frais de sortie ⁽¹⁾ maximum	Néant
Frais de gestion ⁽¹⁾ maximum	1,40 % TTC de l'actif net → dont rétrocession au réseau distributeur : 0,84 % TTC de l'actif net. À titre indicatif, les frais courants sur le dernier exercice (09/2013) : 1,78 % TTC de l'actif net prélevés directement sur l'actif net du Fonds à chaque valeur liquidative.
Frais indirects ⁽¹⁾⁽²⁾ maximum	3,00 % TTC de l'actif net
Indicateur de risque et de rendement ⁽³⁾	4/7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

⁽¹⁾ Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. – ⁽²⁾ Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés à l'investissement dans d'autres OPCVM/FIA. – ⁽³⁾ L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un Fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du Fonds calculé à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement cet indicateur peut évoluer.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS (EXTRAIT DU PROSPECTUS)

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
▪ L'investisseur est assuré de récupérer au minimum, à tout moment, 85 % de la plus haute valeur liquidative, hors frais d'entrée ; ▪ Le Fonds permet aux investisseurs de participer partiellement à la hausse des principaux marchés européens et internationaux tout en bénéficiant d'une protection à hauteur de 85 % de la Plus Haute Valeur Liquidative quelle que soit la date de son investissement, ce qui implique une protection partielle et progressive des performances enregistrées par le Fonds.	▪ La stratégie de gestion utilisée, ayant pour premier objectif de protéger partiellement le capital et les performances acquises précédemment à hauteur de 85 %, ne permet pas à l'investisseur de bénéficier pleinement de la hausse des actifs dynamiques ; ▪ En cas de baisse significative des actifs dynamiques, le mécanisme qui consiste à rehausser la valeur liquidative protégée, pourra avoir pour conséquence de réduire la proportion des actifs dynamiques et le Fonds sera investi uniquement dans les actifs prudents. Ainsi, même si la valeur des actifs dynamiques venait à remonter, l'investisseur ne tirerait pas avantage de ce rétablissement.

✦ Cette Fiche Mémo est **indissociable de la lecture du DICI** (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur).

✦ **Le DICI est à remettre au client avant toute souscription.**

✦ Veuillez à compléter ou mettre à jour (si le questionnaire a plus de 24 mois ou si la situation du client a changé), avec le client, le **Questionnaire de Compétence Financière** et le **Devoir de Conseil** (mis à disposition dans les systèmes d'information) dans le cadre d'un investissement dans un compte-titres ordinaire ou dans un contrat d'assurance vie.

Avertissement

Ce document est destiné à l'usage strictement interne du réseau Caisse d'Épargne. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Asset Management. Ce document constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Le Fonds mentionné dans le document a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 29/05/2012 et est géré par Natixis Asset Management. Le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) doit être obligatoirement remis aux souscripteurs préalablement à la souscription. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans un FCP sont décrits dans le DICI de ce dernier. Le DICI et les derniers documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Natixis Asset Management.

Dans l'hypothèse où un FCP fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Natixis Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Natixis Asset Management exclut des Fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions.

Natixis Asset Management – Société de gestion du Fonds **Sélection Protection 85** – Société anonyme au capital de 50434604,76 euros, RCS Paris 329450738 dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz – 75013 Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 90009 en date du 22 mai 1990. www.nam.natixis.com.

Natixis Asset Management est une des sociétés de gestion du groupe BPCE.

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155742320 € – RCS Paris n°493455042 – Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08045100.

Document exclusivement destiné au réseau Caisse d'Épargne - Ne pas remettre au client.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT – Direction Développement Réseaux

 **GROUPE BPCE**